Commune de
Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT MUNICIPAL
N° 003/2026
au Conseil communal

Réponse au postulat M. Nathan Vannay et consorts pour une nouvelle ligne de bus reliant Romanel-sur-Lausanne à la Blécherette

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2026, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat déposé par M. Nathan Vannay et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une ligne de transport public par bus reliant Romanel-sur-Lausanne au futur pôle d'échange de la Blécherette.

Plus précisément, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la faisabilité de cette liaison, d'examiner les synergies possibles avec les communes voisines, notamment Cheseaux-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne, et de présenter au Conseil communal les implications financières, ainsi que les prochaines étapes permettant sa concrétisation.

2. Rapport au Conseil communal

Une réflexion engagée de longue date

La problématique soulevée par le postulat rejoint une réflexion que la Municipalité et le Bureau technique suivent depuis plusieurs années.

Dans le cadre des discussions menées dès 2014 au sein du SDNL concernant la stratégie de développement des transports publics du Nord lausannois, la future ligne 53 avait déjà été évoquée avec les tl. Sa réalisation était alors envisagée en relation avec l'arrivée du métro m3 à la Blécherette, la ligne devant notamment permettre de prolonger la desserte en transports publics vers Romanel-sur-Lausanne.

La Municipalité et le Bureau technique ont toutefois régulièrement relevé qu'une liaison performante faisait défaut entre le secteur de la Blécherette, Romanel-sur-Lausanne et, plus largement, les communes du Nord lausannois. Ils ont ainsi défendu auprès du SDNL et des tl l'intérêt de ne pas conditionner exclusivement la réalisation de cette liaison à l'arrivée du m3, considérant qu'une mise en œuvre anticipée de la ligne présenterait déjà un intérêt important pour la desserte de la commune et le développement du réseau régional.

Le postulat rejoint donc une volonté communale déjà exprimée et des démarches entreprises antérieurement par la Municipalité.

Démarches entreprises auprès des tl

Ces réflexions ont conduit la Municipalité à intensifier les démarches auprès des tl.

En novembre 2024, elle a formellement sollicité les tl afin qu'une étude de faisabilité soit menée pour une liaison entre la Blécherette et Romanel-sur-Lausanne. Cette démarche faisait notamment suite aux échanges avec différents acteurs concernés par la desserte de la commune et de ses pôles d'activités.

Depuis lors, les travaux se sont poursuivis avec les tl. Un essai grandeur nature a notamment été réalisé le 7 mai 2025 afin de tester le passage d'un véhicule sur le tracé envisagé et d'identifier les adaptations nécessaires. Les principaux enjeux concernent notamment la création et l'adaptation des arrêts, certains carrefours, le passage à niveau du Taulard, ainsi que quelques emprises privées.

La Municipalité a confirmé à cette occasion sa volonté de réaliser les équipements relevant de sa compétence. Elle a néanmoins attiré l'attention sur le fait qu'elle ne maîtrise pas les emprises privées nécessaires à certains aménagements et que des accords avec les propriétaires concernés devront, le cas échéant, être obtenus.

Intégration de la ligne 53 dans la stratégie régionale

Les démarches entreprises ont aujourd'hui permis une évolution importante du dossier.

Dans le cadre de l'Image directrice des transports publics du Nord lausannois, la ligne 53 est désormais intégrée à l'ébauche du réseau futur. Les travaux menés considèrent que son rôle est cohérent avec le concept 2040, avec une liaison entre Romanel-sur-Lausanne et la Blécherette, assurant une desserte fine de plusieurs pôles. Une éventuelle prolongation jusqu'à Cheseaux-sur-Lausanne demeure également étudiée.

L'ébauche du réseau identifie ainsi explicitement la création de la ligne 53 Romanel-sur-Lausanne – Blécherette, respectivement Cheseaux-sur-Lausanne – Blécherette selon la variante qui sera finalement retenue.

À ce stade, la Municipalité considère donc que l'opportunité de cette liaison est confirmée par les études régionales en cours et que les travaux doivent désormais porter prioritairement sur les conditions permettant sa mise en œuvre.

Conditions institutionnelles et financières

La principale étape restant à franchir concerne désormais l'intégration de Romanel-sur-Lausanne dans le périmètre du réseau urbain d'agglomération.

Cette intégration nécessite une décision des instances compétentes et l'accord des communes déjà membres du périmètre concerné. La Municipalité est favorable à cette évolution et demeure dans l'attente de cette décision.

L'entrée de Romanel-sur-Lausanne dans ce dispositif aura toutefois une incidence financière pour la Commune. Elle entraînera une augmentation de sa participation au financement des transports publics lausannois et devra par conséquent être intégrée aux budgets communaux futurs.

À ce stade, la Municipalité ne maîtrise pas entièrement la temporalité de cette étape, celle-ci dépendant des décisions qui doivent intervenir au niveau des instances compétentes des tl et des partenaires du réseau.

Infrastructures communales

Parallèlement aux aspects institutionnels, la mise en service de la ligne nécessitera plusieurs interventions sur le territoire communal.

La Municipalité devra notamment procéder à la création ou à l'adaptation des arrêts afin qu'ils répondent aux normes applicables, ainsi qu'à certaines adaptations ponctuelles du domaine public et des infrastructures routières.

Une étude technique préalable apparaît dès lors nécessaire afin de définir précisément les aménagements, vérifier les emprises requises, anticiper les négociations avec les propriétaires privés et disposer d'une estimation fiable des coûts.

Ces éléments permettront ensuite à la Municipalité de présenter au Conseil communal, au moment opportun, un préavis relatif aux crédits nécessaires à la réalisation des infrastructures communales liées à la ligne 53.

La planification régionale prévoit précisément, dans la suite de l'étude de l'Image directrice, l'identification des mesures infrastructurelles et des étapes de mise en œuvre.

3. Position de la Municipalité

La Municipalité partage ainsi pleinement l'objectif poursuivi par le postulat.

Elle relève toutefois que les démarches nécessaires à la création de cette liaison étaient déjà engagées avant son dépôt et qu'elles ont depuis lors permis de faire évoluer significativement le dossier. La ligne 53 est aujourd'hui intégrée à la planification du futur réseau de transports publics du Nord lausannois et sa faisabilité a déjà fait l'objet de premières vérifications concrètes sur le terrain.

La Municipalité entend donc poursuivre activement les démarches engagées auprès des tl, du SDNL et des autres partenaires concernés, afin de permettre la réalisation de cette ligne dans les meilleurs délais.

Sa mise en œuvre reste néanmoins conditionnée par plusieurs décisions qui ne relèvent pas exclusivement de la Commune, en particulier son intégration dans le périmètre du réseau urbain d'agglomération. La Municipalité ne peut, pour cette raison, s'engager aujourd'hui sur une date précise de mise en service.

Dès que le cadre institutionnel et financier sera suffisamment consolidé, elle engagera les démarches nécessaires pour définir les infrastructures communales et soumettra au Conseil communal les crédits nécessaires à leur réalisation.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport N° 003/2026 adopté en séance de Municipalité du 5 octobre 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Nathan Vannay et consorts pour une nouvelle ligne de bus reliant Romanel-sur-Lausanne à la Blécherette.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-syndique : La Secrétaire adj. :

Jennifer Dagon Jocelyne Winkelmann

Romanel-sur-Lausanne, le 5 octobre 2026

Délégué municipal : M. Patrick Oppliger, Municipal

Annexe : texte du postulat